



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5038

Lyon 9e - Acquisition par la Ville de Lyon d'un tènement composé d'un bâtiment d'activité et de son terrain d'assiette, sis 18 rue Tissot, préemptés par la Métropole de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert - EI 09341 - N° inventaire 09341 A 001, 09341 B 001, 09341 T 002-01 et 09341 I 001,

Lancement de l'opération 09341002 et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD

2019/5038 - LYON 9E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON D'UN TENEMENT COMPOSE D'UN BATIMENT D'ACTIVITE ET DE SON TERRAIN D'ASSIETTE, SIS 18 RUE TISSOT, PREEMPTES PAR LA METROPOLE DE LYON EN VUE DE LA REALISATION D'UN ESPACE VERT - EI 09341 - N° INVENTAIRE 09341 A 001, 09341 B 001, 09341 T 002-01 ET 09341 I 001,

LANCEMENT DE L'OPERATION 09341002 ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier ».

Par délibération n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle n°2015-1 « Aménagement des espaces publics et verts 2015- 2020 », programme 00012

La Ville de Lyon a reçu le 14 janvier 2019, une déclaration d'intention d'aliéner émise par la SCI DUTI pour la vente de la parcelle BI 45 située 18 rue Tissot à Lyon 9^{ème}, d'une superficie de 540 m². Sur cette parcelle, est édifié un local d'activité d'un seul niveau d'environ 300 m², auquel est accolé un petit bâtiment préfabriqué. Une servitude de passage grève la parcelle au profit de la parcelle BI 44 qui n'appartient pas à la Ville.

Cette parcelle est située en totalité au sein de l'emplacement réservé n°21 inscrit au plan local d'urbanisme et d'habitat (PLUH), au profit de la Ville de Lyon, en vue de la réalisation d'un espace vert public. Situé à proximité du groupe scolaire Audrey Hepburn, il jouxtera un cheminement mode doux réalisé dans le cadre de l'opération « PUP Marietton » et constitue une véritable opportunité pour améliorer le cadre de vie de ce quartier appelé à accueillir de nouveaux habitants. Dans ce contexte, la Ville de Lyon a sollicité la Métropole de Lyon en vue d'exercer son droit de préemption urbain.

A ce jour, la Ville de Lyon est déjà propriétaire de deux des quatre parcelles situées dans le périmètre de l'emplacement réservé :

- acquisition de la parcelle BI 6 en 2014 par préemption ;
- acquisition amiable de la parcelle BI 47 en 2017.

Après la présente préemption, il restera à acquérir la parcelle BI 44.

La parcelle BI 45, cédée libre de toute occupation au jour de la réitération, a été proposée à la vente par la SCI DUTI au prix initial de 915 000 € prix comprenant une commission de 35 000 €TTC. A la suite de la réception de l'avis de France Domaine n° 2019-389V0208 du 7 mars 2019, la Métropole de Lyon a, sur demande de la Ville, formulé une

contre-proposition d'un montant de 785 000 € dont les 35 000 € de commission. Ce prix a été accepté par courrier du vendeur reçu par la Métropole le 23 mai 2019.

Les frais d'acte, estimés à 22 500 €, seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'acquisition d'un tènement immobilier situé 18, rue Tissot – 69009 Lyon pour un montant de 750 000 € euros ainsi que les frais notariés estimés à 22 500 euros, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements Espaces Publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2019/4833 du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu le projet de promesse d'achat ;

Vu l'arrêté n° 2019-03-26-R-0327 du 26 mars 2019 de la Métropole de Lyon ;

Vu l'avis n° 2019-389V0208 du 7 mars 2019 de France Domaine ;

Monsieur le Maire du 9^{ème} arrondissement ayant été consulté pour avis par courrier du 11 juillet 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

- 1- L'acquisition par la Ville de Lyon de la parcelle sise 18 rue Tissot à Lyon 9^{ème}, cadastrée BI 45, préemptée par la Métropole de Lyon au prix total de 750 000 euros plus 35 000 euros de commission, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la promesse d'achat, l'acte authentique d'achat à intervenir aux conditions précitées, ainsi que tout document afférent à cette opération.
- 3- La somme de 750 000 euros plus 35 000 euros de commission sera versée à la Métropole de Lyon pour lui permettre de régler le prix au vendeur.
- 4- L'opération n° 09341002 comprenant l'acquisition ainsi que les frais notariés est à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements Espaces Publics et verts 2015-2020 », programme 00012.
- 5- Les frais d'agence d'un montant de 35 000 euros seront pris en charge sur le budget de la Ville de Lyon et imputés à la nature comptable 6226, fonction 020, de l'opération FONACQUI, du programme FONCIERVDL.
- 6- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense de 750 000 € à laquelle s'ajoutent les frais notariés estimée à

22 500 euros, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2015-1, opération 09341002 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2019 : 750 000, 00 euros ;
- 2020 : 22 500, 00 euros.

7- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville de Lyon comme suit :

N° d'inventaire	Désignation	Surface en m ²	Compte nature	Montant €
09341A001	Bâtiment (commerce)	300,00	2138	261 628, 00
09341B001	Bâtiment modulaire	20,00	2138	17 442, 00
09341T002-01	Terrain (parcelle BI 45)	540,00	2115	470 930, 00
09341A001	Frais notariés - Bâtiment (commerce)		2138	7 849, 00
09341B001	Frais notariés - Bâtiment modulaire		2138	523, 00
09341T002-01	Frais notariés - Terrain (parcelle BI 45)		2115	14 128, 00

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY